



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

À VOS CÔTÉS  DEPUIS 50 ANS

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 1^{er} juillet 2022

Table des matières

<u>ACCORD NON-MARCHAND INTERSECTORIEL : NOUVELLE RÉPARTITION BUDGÉTAIRE ET POURSUITE DES NÉGOCIATIONS TRIPARTITES.....</u>	<u>3</u>
<u>308 ÉCOLES OFFRIRONT DÈS LA RENTRÉE DES REPAS SAINS ET DURABLES AUX ENFANTS.....</u>	<u>4</u>
<u>2,7 MILLIONS POUR LA NUMÉRISATION DE CONTENUS AUDIOVISUELS ET SONORES.....</u>	<u>5</u>
<u>TROIS NOUVEAUX COLLECTIFS D'ASSOCIATIONS RECONNUS POUR UNE MEILLEURE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS LES POLITIQUES CULTURELLES</u>	<u>6</u>
<u>PLAN DE RELANCE EUROPÉEN : DES INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE INTERUNIVERSITAIRES POUR FAVORISER L'INNOVATION VERTE</u>	<u>7</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>9</u>

Accord non-marchand intersectoriel : nouvelle répartition budgétaire et poursuite des négociations tripartites

Ce vendredi 1^{er} juillet, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a pris acte de la proposition des partenaires sociaux quant à la répartition des moyens budgétaires relatifs aux accords non-marchand dégagés par le Gouvernement en juin 2021. Le Gouvernement a également décidé de procéder, lors de l'ajustement budgétaire, à l'indexation de ces moyens.

Pour rappel, en juin 2021, le Gouvernement avait décidé de dégager une enveloppe pluriannuelle de 35 millions d'euros à l'horizon 2025 dans le cadre d'un nouvel accord non-marchand intersectoriel au bénéfice tant des secteurs que des travailleurs. La trajectoire progressive afin d'arriver à cette enveloppe pleine à horizon 2025 est de 5 millions en 2022, 10 millions en 2023, 20 millions en 2024 et 35 millions en 2025.

Suite à différentes réunions sectorielles, les partenaires sociaux ont formulé une nouvelle proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe pluriannuelle, tenant compte du budget dégagé par le Gouvernement à l'horizon 2025, et visant à affecter une part budgétaire à des mesures complémentaires dans certains secteurs. Cette répartition est la suivante :

Secteur	Nouvelle répartition partenaires sociaux juin 2022
Socio-culturel	12.250.000 €
Enfance	14.224.000 €
Aide à la Jeunesse	8.311.000 €
Associations partenaires des Maisons de Justice	215.000 €
TOTAL	35.000.000 €

Le Gouvernement a pris acte de cette proposition des partenaires sociaux et a marqué son accord sur la poursuite des négociations tripartites sur base de celle-ci. Le Gouvernement a en outre réaffirmé sa volonté de conclure rapidement un accord avec les partenaires sociaux. Enfin, il a également décidé de procéder, lors de son prochain ajustement budgétaire, à l'indexation de l'enveloppe 2022 sur base des paramètres macroéconomiques revus et publiés par le Bureau Fédéral du Plan et d'indexer les enveloppes ultérieures de l'année n en année n+1 sur base des paramètres macroéconomiques publiés par le Bureau Fédéral du Plan, sans indexation du budget supplémentaire.

Contact presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET - nicolas.reynders@gov.cfwb.be / +32 473 27 14 79

308 écoles offriront dès la rentrée des repas sains et durables aux enfants

Le Ministre Frédéric Daerden, en charge de l'Égalité des chances, a proposé ce vendredi 1^{er} juillet au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de sélectionner 308 implantations scolaires qui offriront dès la rentrée des repas sains et durables à près de 28.000 enfants.

L'appel à projets, lancé pour les années de 2022 à 2024, visait à proposer des repas chauds gratuits, de qualité nutritionnelle élevée et intégrant des critères de durabilité dans les établissements de l'enseignement maternel et du 1^{er} degré de l'enseignement primaire. Dans une vision d'égalité des chances, ce sont spécifiquement les écoles émergeant à l'encadrement différencié, classées de 1 à 5 au niveau de leur indice socio-économique, qui étaient visées.

Par rapport à cette année, ce sont 90 écoles supplémentaires, réparties dans 24 nouvelles communes, qui vont s'inscrire dans cette démarche favorisant la santé des enfants et le pouvoir d'achat des parents.

Toutes les écoles sélectionnées recevront 3,5 € par repas servi (contre 3 € précédemment) car elles s'inscrivent dans une démarche d'alimentation saine et durable.

De plus, toutes les implantations retenues pourront également valoriser des achats de matériels ou des dépenses de personnel rendus nécessaires par la mise en place du dispositif à concurrence de 40 euros par enfant inscrit à la cantine.

Le montant total de la subvention pour les 308 projets s'élève à près de 12 millions d'euros.

L'objectif est de poursuivre l'augmentation des budgets pour permettre, au terme de la législature, à tous les enfants de l'enseignement maternel et primaire qui fréquentent les écoles les plus en difficultés au niveau socio-économique de manger un repas sain à l'école.

« À l'heure où le pouvoir d'achat devient la principale préoccupation, notamment des parents, nous contribuons à apporter une solution aux fins de mois difficiles qui se conjugue avec la durabilité environnementale » conclut Frédéric Daerden.

Contact presse

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN - xavier.gonzalez@gov.cfwb.be / +32 479 86 59 11



**Financé par
l'Union européenne**
NextGenerationEU

2,7 millions pour la numérisation de contenus audiovisuels et sonores

A l'initiative de la Ministre des Médias Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a validé le résultat de l'appel à projets lancé dans le cadre du Plan de relance européen pour la numérisation et la mise à disposition d'œuvres audiovisuelles et sonores produites en FWB et ayant un contenu d'intérêt général.

Cet appel à projets vise à soutenir la constitution et la conservation d'œuvres audiovisuelles et sonores présentant un intérêt particulier en Fédération Wallonie-Bruxelles mais aussi de sécuriser le stockage de ces œuvres et d'assurer leur mise à disposition dans un but pédagogique ou scientifique.

Les projets sélectionnés concernent donc la numérisation, la conservation, la valorisation et, éventuellement, la restauration d'œuvres audiovisuelles et sonores.

Au total, onze projets ont été déposés et quatre d'entre eux ont été sélectionnés par un jury composé de professionnelles et professionnels de ce secteur pour un montant total de 2,7 millions d'euros. Il s'agit des projets déposés par la Sonuma, Peliskan, la Cinematek et Igloo. Pourront ainsi être numérisés et valorisés des films, notamment tournés dans des formats moins courants, du patrimoine musical et des fonds d'ateliers, de maisons de production, d'écoles et d'institutions culturelles, comme le Bois du Cazier.

« Conserver les œuvres audiovisuelles et sonores qui font partie de notre patrimoine est essentiel si nous voulons préserver des pans entiers de notre mémoire collective. Il s'agit également de les valoriser correctement et de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. C'est tout l'intérêt de cet appel à projets qui aboutit aujourd'hui au bénéfice des citoyennes et citoyens d'aujourd'hui et des générations à venir », souligne la Ministre des Médias Bénédicte Linard.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be /+32 478 98 59 96

Trois nouveaux collectifs d'associations reconnus pour une meilleure représentativité des femmes dans les politiques culturelles

À l'initiative de la Ministre de la Culture et des Droits des femmes Bénédicte Linard et à la suite d'un appel à projets lancé au mois de février 2022, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté ce vendredi 1^{er} juillet la reconnaissance et le subventionnement de trois collectifs d'associations œuvrant pour une meilleure représentativité des femmes dans les politiques culturelles.

Les trois collectifs reconnus à l'issue de la sélection effectuée par la Direction de l'égalité des chances et le Comité de suivi du plan « Droits des femmes » sont les suivants :

- Elles Tournent ASBL et Elles font des films (Audiovisuel — Cinéma) ;
- Écarlate la Cie ASBL et Les Riches Claires ASBL (Arts de la scène) ;
- Nighthawks ASBL, S-Com et Des Blocs (Audiovisuel — Médias).

Chaque collectif disposera d'une subvention annuelle de 35.000 euros pendant cinq ans afin de pouvoir inscrire leurs actions et leurs retombées dans un temps long.

La sélection des lauréats s'est effectuée afin que chacune des thématiques suivantes soit traitée par, au moins, un collectif :

- La lutte contre les discriminations, le sexisme et les stéréotypes de genre ;
- La présence, la place et la participation des femmes ;
- Les conditions de travail et d'évolution dans les carrières.

« Les femmes sont encore trop peu nombreuses sur nos écrans, derrière la caméra, sur scène ou dans les coulisses. Agir pour une meilleure représentativité des femmes dans les politiques culturelles s'inscrit pleinement dans les priorités du plan "Droits des femmes". Je suis ravie de voir les axes de ce plan se concrétiser ici au travers de l'action qui sera menée par ces collectifs », conclut la Ministre des Droits des femmes et de la Culture Bénédicte LINARD.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be /+32 478 98 59 96



**Financé par
l'Union européenne**
NextGenerationEU

**Plan de relance européen : des infrastructures de recherche
interuniversitaires pour favoriser l'innovation verte**

À l'initiative de Valérie Glatigny, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé, ce jour, la mise en place de cinq plateformes de recherche interuniversitaires destinées à favoriser l'innovation verte et à lutter contre le changement climatique. Celles-ci seront dotées d'un premier montant de 22.400.000 euros (voir note aux rédactions) issus des fonds européens attribués à la Belgique dans le cadre du Fonds de relance européen.

Ces investissements permettront de doter les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'équipements de pointe pour mener des recherches scientifiques dans des domaines comme l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la sécurité d'approvisionnement ou encore la réduction des gaz à effets de serre.

« L'objectif est clair : s'appuyer sur le travail et la collaboration des chercheurs francophones pour favoriser la nécessaire transition énergétique de notre société. Il en va du futur de notre planète. Mais cet investissement a aussi un effet économique non négligeable. Le Bureau du plan estime qu'un euro consacré à la recherche équivaut à 3,7 euros de gain de PIB. », souligne d'emblée la Ministre Glatigny.

Chaque plateforme traitera d'un sujet spécifique :

- **Plateforme 1** : Production d'énergie renouvelable et bas carbone.
- **Plateforme 2a et 2b** : Production, conversion et stockage d'énergie : matériaux et électrochimie / énergie mécanique et thermique.
- **Plateforme 3** : Capture et valorisation du CO₂.
- **Plateforme 4a et 4b** : Utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments et dans la mobilité.
- **Plateforme 5** : Gestion du réseau électrique.

Les infrastructures de recherche seront accessibles aux chercheurs de toutes les universités, peu importe l'établissement où ces infrastructures se trouvent. Les équipements seront également accessibles aux autres établissements de l'enseignement supérieur, permettant de rassembler dans un même lieu les énergies créatives et d'assurer un « effet levier » sur ces thématiques essentielles pour l'avenir.

Ce dispositif permettra également d'accélérer le processus de valorisation des résultats et d'attirer les chercheurs internationaux de haut niveau au sein des institutions de la Fédération Wallonie Bruxelles, permettant aux universités de s'inscrire dans le cadre de collaborations à portée internationale.

Enfin, ces infrastructures de recherche permettront également aux étudiants et aux professeurs de disposer d'un matériel d'apprentissage de pointe.

NOTE AUX REDACTIONS

Pour rappel, dans le cadre du Plan de relance européen, la Fédération Wallonie-Bruxelles a obtenu une enveloppe totale de 495 millions d'euros. Ce montant total se divise en deux parties :

- 70% fixes.
- 30% variables et répartis définitivement après juin 2022 sur base de données macroéconomiques.

L'enveloppe précitée de 22,4 millions d'euros pourrait donc voir son montant final adapté à la hausse.

Contact presse

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY - olivier.schotte@gov.cfwb.be / +32 488 48 93 83

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75